



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DU GERS**

**RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DES SERVICES DE L'ETAT**

**Direction de la coordination interministérielle  
et des moyens de l'Etat  
Service du pilotage interministériel et du développement  
Bureau du courrier et de la coordination**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Arrêté n° 2015-341-2 en date du 7 décembre 2015 portant délégation de  
signature en matière de régime d'ouverture au public des services  
déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Gers**

**N° 48**

**Publié le 7 décembre 2015**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture

Direction de la coordination  
interministérielle  
et des moyens de l'Etat

Service du pilotage  
interministériel  
et du développement

Bureau du courrier  
et de la coordination

PREFET DU GERS

N° d'enregistrement : 2015-341-2

## ARRETE

portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public  
des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Gers

Le préfet du Gers,  
Chevalier de la légion d'Honneur,

- Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret du 10 juin 2015, portant nomination de M. Pierre ORY, préfet du Gers ;  
Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Stéphane OGER, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gers ;  
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Stéphane OGER, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gers, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques du Gers.

**Article 2 :** Le précédent arrêté préfectoral n°2014339-0004, en date du 5 décembre 2014, portant délégation de signature à M. Stéphane OGER, directeur départemental des finances publiques du Gers, est abrogé.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques du Gers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le

07 DEC 2015



Le préfet

Pierre ORY